

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions, 5-9 décembre 2016

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

1. Nous, Ministres des États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), réunis à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Engagements et actions*, demeurons préoccupés par les menaces qui pèsent sur la sécurité nucléaire, et sommes par conséquent déterminés à maintenir en permanence la sécurité nucléaire et à la renforcer davantage par des actions nationales, qui peuvent nécessiter une coopération internationale s'inscrivant en priorité dans le cadre de l'AIEA, mais aussi dans le cadre d'autres organisations et initiatives internationales, selon leurs mandats et compositions respectifs.
2. Nous réaffirmons les objectifs communs de la non-prolifération nucléaire, du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, reconnaissons que la sécurité nucléaire contribue à la paix et à la sécurité internationales, et soulignons qu'il est absolument nécessaire de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire et que cette question continuera d'être traitée dans toutes les instances compétentes, conformément aux obligations et engagements pertinents des États Membres.
3. Dans l'esprit de la déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Intensification des efforts mondiaux*, nous saluons les progrès accomplis par les États Membres de l'AIEA dans la mise en place et le renforcement de leurs régimes nationaux de sécurité nucléaire. Nous saluons également les retombées positives des initiatives de plus en plus résolues que prend l'Agence en faveur de la sécurité nucléaire, tout en notant qu'il faut en faire beaucoup plus.
4. Nous soulignons qu'il importe de suivre le rythme de l'évolution des enjeux et des menaces qui pèsent sur la sécurité nucléaire. Nous affirmons l'importance du rôle joué par la science, la technologie et l'ingénierie, qui permettent de comprendre et d'étudier ces enjeux et ces menaces, et nous engageons à rester vigilants et à continuer de prendre des mesures pour y faire face, les atténuer et les éliminer.
5. Nous réaffirmons que la responsabilité de la sécurité nucléaire sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État, conformément à ses obligations nationales et internationales, et qu'elle consiste à maintenir efficacement, complètement et à tout moment la sécurité nucléaire de toutes les matières nucléaires et autres matières radioactives placées sous le contrôle dudit État.
6. Nous demandons à tous les États de faire en sorte que les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire n'entraient pas la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.
7. Nous reconnaissons que la coopération bilatérale, régionale et internationale peut permettre de renforcer la sécurité nucléaire, c'est pourquoi nous sommes attachés au rôle central que joue l'AIEA, qui facilite et coordonne la coopération internationale et organise des réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire avec d'autres organisations et initiatives.

8. Nous saluons et soutenons les activités de base que mène l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire pour aider les États qui en font la demande à mettre en place des régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables : élaboration d'orientations, prestation de services consultatifs et renforcement des capacités, notamment. Par ailleurs, nous encourageons les États Membres à contribuer à l'assistance qu'apporte l'Agence en matière de sécurité nucléaire, en mettant en commun leurs compétences nationales, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés de leur expérience.
9. Nous considérons la protection physique comme un élément essentiel de la sécurité nucléaire, et sommes favorables à ce que l'AIEA étende son assistance à des domaines qui importent aux États Membres, comme la criminalistique nucléaire, les dispositifs de détection et d'intervention appliqués à la sécurité nucléaire, la sécurité de l'information, la sécurité des transports et l'atténuation des menaces internes, sachant qu'il faut prendre les mesures appropriées pour protéger l'information sensible lors de la réalisation de cet objectif. En particulier, conscients de la menace que représentent les cyber-attaques visant des installations nucléaires, nous soutenons l'action que mène l'AIEA pour aider les États Membres à renforcer la cybersécurité.
10. Nous saluons l'entrée en vigueur de l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM), souhaitons qu'il sera pleinement appliqué et encourageons l'AIEA à continuer de s'employer à promouvoir son universalisation. Nous encourageons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la CPPNM amendée, ainsi qu'aux autres instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire, tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.
11. Nous continuerons à fournir les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour la sécurité nucléaire, en fonction de nos moyens et de nos engagements respectifs, pour que l'Agence puisse mener ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire et fournir aux États Membres qui le demandent l'appui dont ils ont besoin.
12. Nous reconnaissons que l'uranium hautement enrichi (UHE) et le plutonium séparé exigent, dans toutes leurs applications, des précautions particulières pour que leur sécurité nucléaire soit assurée, et qu'il est très important qu'ils soient sécurisés et comptabilisés comme il convient, par et dans l'État concerné. Nous encourageons les États Membres concernés, agissant de leur propre initiative, à continuer de limiter le plus possible la quantité d'UHE dans les stocks civils et à utiliser de l'UFE lorsque ceci est techniquement et économiquement possible.
13. Nous nous engageons à maintenir la sécurité effective des sources radioactives tout au long de leur cycle de vie, conformément au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Par ailleurs, nous encourageons l'AIEA à promouvoir et faciliter les échanges techniques de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques sur l'utilisation et la sécurité des sources hautement radioactives.

14. Nous nous engageons à continuer de prendre des mesures actives pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et d'autres matières radioactives, à protéger et sécuriser toutes ces matières afin qu'elles ne puissent pas être utilisées par des acteurs non étatiques à des fins criminelles ou terroristes, et à continuer d'agir sur nos territoires pour nous préparer à récupérer ces matières au cas où elles échapperaient au contrôle réglementaire, en tenant compte des instruments internationaux applicables. Nous soulignons qu'il importe que la sécurité nucléaire soit régie par de solides cadres législatifs et réglementaires.
15. Nous soutenons l'AIEA et les États Membres dans l'action qu'ils mènent pour renforcer la culture de sécurité nucléaire et offrir des possibilités de formation théorique et pratique sur la sécurité nucléaire, notamment en ayant recours aux centres d'excellence nationaux et régionaux et aux centres de soutien à la sécurité nucléaire, afin que les générations actuelle et futures de spécialistes de la sécurité nucléaire soient à même de relever le défi de l'efficacité et de la capacité d'adaptation des régimes nationaux de sécurité nucléaire.
16. Nous nous félicitons du consensus obtenu sur la résolution sur la sécurité nucléaire de la 60^e Conférence générale et restons déterminés à en tirer parti. La présente déclaration et la Conférence internationale de 2016 sur la sécurité nucléaire seront prises en compte dans le processus de consultation au sujet du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021, auquel participeront le Secrétariat et les États Membres. Nous demandons à l'AIEA de continuer à organiser des conférences internationales sur la sécurité nucléaire tous les trois ans et encourageons tous les États Membres à y participer au niveau ministériel.